

# Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Mars 2009

Québec, le 19 mars 2009

Monsieur Charles Garneau  
Directeur général  
Cégep Beauce-Appalaches  
1055, 116<sup>e</sup> Rue Est  
Saint-Georges (Québec) G5Y 3G1

## Objet : Suivi de l'évaluation du programme *Sciences de la nature*

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 4 mars 2009, la Commission a pris connaissance des mesures adoptées par le Cégep Beauce-Appalaches pour donner suite au rapport d'évaluation du programme *Sciences de la nature*.

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait formulé une recommandation au Collège qui portait sur l'application de sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages des étudiants au regard de l'évaluation synthèse de cours. La politique établit que la maîtrise d'une compétence considérée dans sa globalité fait l'objet d'une évaluation synthèse dont la pondération ne peut pas être inférieure à 30 % de la note finale et qu'un minimum de 50 % à cette évaluation synthèse est une condition de réussite du cours. La Commission observe que le Collège a pris des mesures pour amener les enseignants du programme *Sciences de la nature* à évaluer selon une approche par compétences. Cependant, elle constate, à partir de l'analyse d'un échantillon de plans de cours et d'évaluations finales de cours, que les évaluations en question ne sont pas toujours de type synthèse, ne permettent pas toujours d'attester la maîtrise des compétences, que la règle du double seuil n'est pas toujours appliquée adéquatement et que la pondération de l'évaluation est parfois inférieure au pourcentage prescrit.

Tout en reconnaissant les efforts déployés par le Collège pour donner suite à la recommandation qu'elle lui a adressée, la Commission ne peut que maintenir sa recommandation de veiller à appliquer sa politique et à ce que les modes et les

instruments d'évaluation permettent d'attester l'atteinte des objectifs en fonction des standards visés par les cours du programme. Elle compte recevoir de sa part les suites appropriées qu'il y aura apportées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur

c. c. M<sup>me</sup> Rachel Aubé, directrice des études